

# Fiche d'examen au cas par cas pour les zones visées par l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

selon le R.122-17-II alinéa 4 du Code de l'environnement

## Mode d'emploi simplifié

Toutes collectivités compétentes sur la délimitation des quatre zones mentionnées à l'article L2224-10 du CGCT, communément appelés zonages d'assainissement, en voie d'élaboration, mais aussi de révision ou de modification sont concernées par la présente fiche d'examen au cas par cas.

La présente fiche est à renseigner et à transmettre, avec l'ensemble des pièces demandées, à l'attention de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale Nouvelle-Aquitaine – DREAL NA – Cité administrative de Bordeaux, selon les obligations faites à la personne publique responsable conformément à l'article R122-18-I CE.

L'objectif de cette procédure d'examen au cas par cas est de permettre à l'autorité environnementale de se prononcer, par décision motivée au regard de la susceptibilité d'impact sur l'environnement, sur la nécessité ou non pour la personne publique responsable de réaliser l'évaluation environnementale de son plan.

Les informations transmises engagent la personne publique responsable et font l'objet d'une publicité sur le site internet de l'autorité environnementale.

**Notes :** le présent formulaire ne dispense pas de la transmission du ou des plans de zonages et de la notice les accompagnant, ainsi que tout élément disponible permettant d'appréhender plus facilement les impacts potentiels des zonages proposés ; la taille des cases est à ajuster selon les informations à apporter : la taille initiale ne reflète pas forcément l'ampleur des réponses attendues...

Territoire concerné	Nom de la Personne publique responsable (porteur du zonage)
Commune de Saint Pierreville	Communauté de communes VAL'EYRIEUX – Le Président Dr. Jacques CHABAL

I. Zonages concernés par la présente demande		
Les zones d' <b>assainissement collectif</b> où la collectivité compétente est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;	<u>Oui</u> - non	Si oui, remplir tableau A ci-après
Les zones relevant de l' <b>assainissement non collectif</b> où la collectivité compétente est tenue d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;	Oui - <u>non</u>	Si oui, remplir tableau A ci-après
Les zones où des mesures doivent être prises pour <b>limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement</b> ;	Oui - <u>non</u>	Si oui, remplir tableau B ci-après
Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la <b>collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement</b> lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.	Oui - <u>non</u>	Si oui, remplir tableau C ci-après

## II. Présentation de votre démarche et des motifs de la mise en place/révision de ce (ces) zonage(s)

La commune de Saint Pierreville a réalisé son zonage assainissement pour établir un document permettant de répondre aux dispositions de la loi sur les milieux aquatiques du 30/12/2006, et l'arrêté du 22/06/2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées.

## III. Caractéristiques des zonages et contexte

<p>1. Est-ce une révision/modification de zonages d'assainissement ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Quelle est la date d'approbation du précédent zonage ?</li> <li>Dans le cas d'une extension éventuellement envisagée d'un ou plusieurs zonages, dans quelles proportions ces zones vont-elles s'étendre ?</li> </ul>	<p>Oui- <u>non</u></p> <p>Si oui, veuillez joindre les cartes de zonage existantes ;</p>
<p>2. Le territoire est-il couvert par un ou plusieurs document(s) d'urbanisme ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Quelle est la date d'approbation du/des document(s) existant(s) ?</li> <li>Si le(s) document(s) est/sont en cours d'élaboration / révision, quel est l'état d'avancement de la démarche ?</li> </ul>	<p>PLU PLU Carte communale Non Plusieurs : .....</p>
<p>3. La réalisation/révision/modification de vos zonages est-elle menée en parallèle d'une élaboration/révision du document d'urbanisme ?</p>	<p>Oui - <u>non</u></p>
<p>Expliquer l'articulation envisagée entre le document d'urbanisme et le(s) zonage(s) prévu(s) (traitement des questions d'assainissement par le document d'urbanisme, conséquences des ouvertures à l'urbanisation, ...) :</p> <p>Le zonage est prévu pour couvrir les zones déjà raccordés par le réseau d'assainissement existant et pour assainir de manière autonomes les zones difficilement raccordables.</p>	
<p>4. Des études techniques (type : schéma directeur d'assainissement<sup>1</sup>, étude sur les eaux pluviales...) ont-elles été menées préalablement à vos propositions de zonages ?</p>	<p><u>Oui</u> - non</p>
<p>Préciser ces études :</p> <p>Diagnostic et Schéma général d'assainissement</p>	

## IV. Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées

<p>1. Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>d'une zone de baignade ?</li> <li>d'une zone conchylicole ?</li> <li>d'un périmètre réglementaire de captage (immédiat, rapproché/éloigné) d'alimentation en eau potable ?</li> <li>d'un périmètre de plan de prévention des risques d'inondations ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Oui- <u>non</u> - limitrophe</li> <li>Oui- <u>non</u> - limitrophe</li> <li>Oui - <del>non</del> - limitrophe</li> <li>Oui- <u>non</u> - limitrophe</li> </ul>
<p>Préciser lesquels : (joindre éventuellement une cartographie)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Captage de Conchier</li> <li>- Captage de Maisonneuve</li> <li>- Captage de Vabres</li> <li>- Captage de Cognac haut et bas</li> </ul>	

<sup>1</sup>Attention : à ne pas confondre avec le schéma d'assainissement selon l'article L2224-8 du CGCT.

#### IV. Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées

2. Existe-t-il une zone environnementalement sensible à proximité telle que:												
<ul style="list-style-type: none"> <li>Natura 2000 ?</li> <li>ZNIEFF1 ?</li> <li>Zone humide ?</li> <li>Éléments de la Trame Verte et Bleue (réservoir, corridors) ?</li> <li>Présence connue d'espèces protégées ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Oui- <u>non</u></li> <li>Oui- <u>non</u></li> <li>Oui- <u>non</u></li> <li>Oui- <u>non</u></li> <li>Oui- <u>non</u></li> </ul>											
Préciser lesquelles : (joindre éventuellement une cartographie) ZNIEFF de type 1 : Rasquille et ligne de crête ZNIEFF de type 1 : Ruisseau de l'orsanne, pentes et Chases ZNIEFF de type 1 : Vallées de la Glueyre et de la Veyruègne ZNIEFF de type 2 : Bassin de l'Eyrieux  Autres :												
3. Le territoire est-il concerné par une nappe phréatique sensible ?	Oui- <u>non</u>											
4. Quels sont les niveaux de qualité écologique et chimique <sup>2</sup> des masses d'eau réceptrices des eaux concernées par la présente demande ?	Etat écologique : Bon Etat chimique : Bon											
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nom de la(des) Masse(s) d'eau superficielle : Rivière de la Glueyre</li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th>ID</th> <th>LIBELLE</th> <th>Etat chimique</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FRDR10733</td> <td>RIVIERE LA GLUEYRE</td> <td>Bon</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th>ID</th> <th>LIBELLE</th> <th>Etat écologique (Classe)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FRDR10733</td> <td>RIVIERE LA GLUEYRE</td> <td>Bon</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nom de la(des) Masse(s) d'eau souterraine : .....</li> </ul>		ID	LIBELLE	Etat chimique	FRDR10733	RIVIERE LA GLUEYRE	Bon	ID	LIBELLE	Etat écologique (Classe)	FRDR10733	RIVIERE LA GLUEYRE
ID	LIBELLE	Etat chimique										
FRDR10733	RIVIERE LA GLUEYRE	Bon										
ID	LIBELLE	Etat écologique (Classe)										
FRDR10733	RIVIERE LA GLUEYRE	Bon										
5. Quel est le type principal des réseaux de collecte des eaux usées sur votre territoire ?	<u>Séparatif</u> Unitaire											
Autres :												
6. Disposez-vous d'une carte d'aptitude des sols à l'infiltration ? Le cas échéant, joindre une cartographie	Oui- <u>non</u>											

#### A - Questions relatives aux zones d'assainissement collectif/non collectif des eaux usées

1. Les contrôles des assainissements non collectifs ont-ils été réalisés ?	Oui- <u>non</u>
Si oui, préciser les dates et les résultats des dernières campagnes de contrôle de l'assainissement non collectif (joindre éventuellement une cartographie)	
2. Si vous prévoyez de l'Assainissement Non Collectif (ANC), quels modes de gestion prévoyez-vous ?	
SPANC	
3. Disposez-vous d'une ou plusieurs stations d'épuration ?	<u>Oui</u> - non
Si oui, décrivez ces équipements (date de mise en service, capacité nominale, localisation, exutoire, bilan de fonctionnement...)	
Station d'épuration datant de 1979 de type boue activée moyenne charge avec une capacité nominale de 600EH. L'exutoire se fait dans le ruisseau de la Veyruègne. Les bilans de fonctionnement montrent que la station présente des rendements relativement corrects, avec une surcharge hydraulique par temps de pluie.	

## A - Questions relatives aux zones d'assainissement collectif/non collectif des eaux usées

4. La station de traitement des eaux usées actuelle est-elle en surcharge hydraulique<sup>4</sup> ?

- Par temps sec ?
- Par temps de pluie ?
- De façon saisonnière ?

- Oui – non
- Oui – non
- Oui – non
- Oui – non

5. Quels sont les taux de rendement épuratoire de la station ?

Date	DCO			DBO5		
	charge en entrée (kg/j)	charge en sortie (kg/j)	Rendement %	charge en entrée (kg/j)	charge en sortie (kg/j)	Rendement %
21/07/2010	41	22	45	18	2,9	84
14/03/2011	56	16	71	25	3,7	85
29/02/2012	91	6,3	93	91	6,3	93
26/11/2014	30,9	8,58	88	30,09	1,89	94
31/08/2015	62,06	4,46	93	22,69	0,59	97

Les concentrations en entrée de station des paramètres mesurés correspondent à la composition d'un effluent à dominante domestique ; elles sont cependant assez diluées, ceci est lié aux intrusions d'eaux de dans le réseau qui diluent la concentration, notamment sur le bilan de 2014.

Elles se situent comme indiqué ci-dessous par rapport aux fourchettes classiques caractéristiques d'un effluent urbain :

- La concentration en DBO5 en entrée, généralement entre 150,0 à 500,0 mg/l.
- La concentration en DCO en entrée, généralement entre 300,0 à 1000,0 mg/l.

6. Est-ce que des travaux sont programmés sur la station d'épuration ou les réseaux ?

Si oui, à quelle échéance ? Dans les années à venir selon le programme de travaux établi par le diagnostic.

Oui – non

7. Dans le cas d'une révision ou modification du zonage d'assainissement, quelles sont les évolutions apportées ? Quelles en sont les raisons ?

## B - Questions relatives aux zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.

1. Existe-t-il des risques ou enjeux liés à :

- des problèmes d'écoulement des eaux pluviales ?
- de ruissellement ?
- de maîtrise de débit ?
- d'imperméabilisation des sols ?

- Oui – non
- Oui – non
- Oui – non
- Oui – non

Lesquels :

2. Des mesures de gestion des eaux pluviales existent-elles déjà sur le territoire du zonage prévu ?

Oui – non

<sup>4</sup>référence réglementaire pour estimer la surcharge : les valeurs limites de l'arrêté du 22 juin 2007, et (parce qu'il peut être plus restrictif) les valeurs limites définies dans l'arrêté préfectoral propre à la station d'épuration (ou au système d'assainissement)

**B - Questions relatives aux zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.**

Lesquelles :

Quelles ont été les raisons de leur mise en place ?

3. Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire où sont présents des enjeux de gestion pour les eaux pluviales (maîtrise de l'imperméabilisation, topographie, capacité des réseaux existants, limitation du ruissellement...)?	Oui- <u>non</u>  Si oui, fournir si possible une carte.
---	---

4. Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire et des territoires limitrophes concernés par des risques liés aux eaux pluviales ?	Oui- <u>non</u>  Si oui, fournir si possible une carte.
--	---

Si oui, des mesures permettant de gérer ces risques existent-elles ?	Oui - non
--	-----------

Si oui, lesquelles ?

5. Votre commune a-t-elle fait l'objet d'une décision de catastrophe naturelle liée aux inondations ?	Oui- <u>non</u>
---	-----------------

**C - Questions relatives aux zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement**

1. Votre commune dispose-t-elle de réseaux de collecte des eaux pluviales ?	Oui- <u>non</u>
---	-----------------

2. Avez-vous rencontré des problématiques de capacité de votre réseau d'eaux pluviales par temps de pluie ? Selon quelle fréquence ? Avez-vous identifié l'origine de ces problématiques ?	Oui- <u>non</u>
--	-----------------

3. La réalisation d'ouvrages de collecte d'eau pluviale est-elle prévue ? Si oui lesquels et pour quel objectif ?	Oui- <u>non</u>
--	-----------------

4. Les équipements prévus consommeront-ils une surface naturelle propre ? Sont-ils intégrés sous voirie, parking, bâti ?	Oui - non Oui - non
---	------------------------

**Autoévaluation (facultatif)**

**Au regard du questionnaire, estimez-vous qu'il est nécessaire que vos zonages définis au L.2224-10 CGCT fassent l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'ils devront en être dispensés ?**

Expliquez pourquoi :

La réalisation du zonage d'assainissement de la commune de SAINT PIERREVILLE s'inscrit dans le cadre d'une démarche de mise en conformité de l'assainissement des eaux usées. Le zonage d'assainissement de la commune de SAINT PIERREVILLE peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

G. ehyland  
A..... Le... 5/09/2019



### FICHE RESSOURCE

Date : 21 06 2011	Heure : 10 h	Temps : sec	Nappe : moyenne
-------------------	--------------	-------------	-----------------

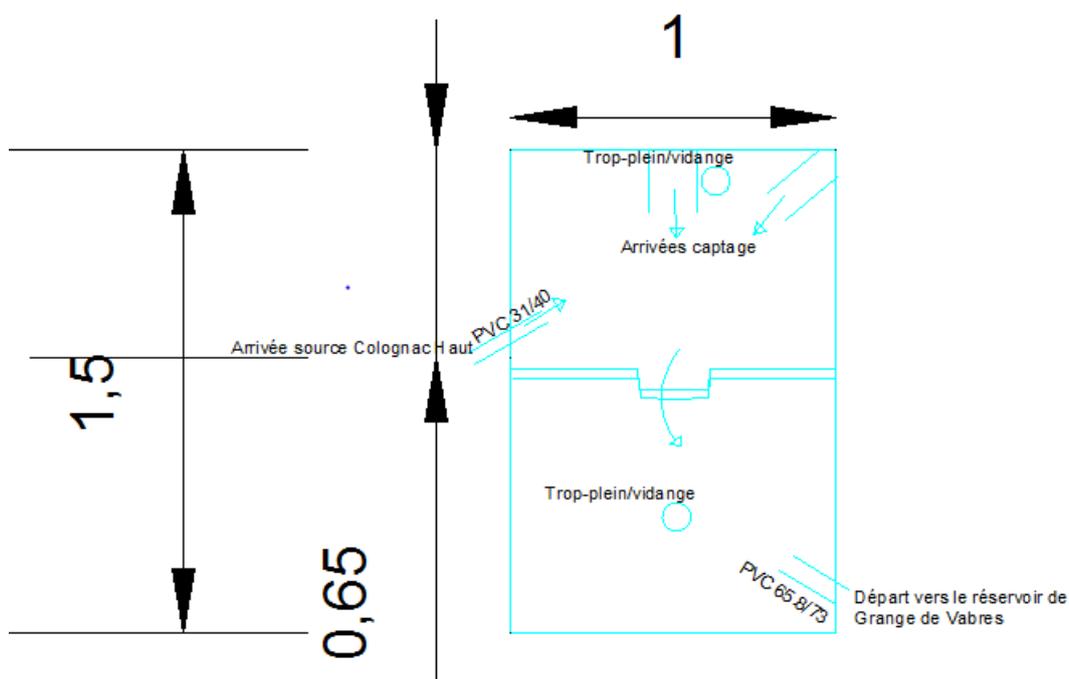
Nom de l'ouvrage : Source de Cognac Bas  
Situation : Cognac (bord de route)  
Fréquence de visite : au besoin, c'est-à-dire lorsque les analyses sont mauvaises  
Rapport hydrogéologique Avril 2009  
DUP de 2010



Abords de l'ouvrage :

Clôture du périmètre immédiat Oui  Non   
 Propre Oui  mais des travaux sont en cours Non

L'ouvrage



Descriptif complémentaire : aucun, échelle « libre »

Local électrique : aucun

Descriptif du traitement : Décantation dans le premier bassin

Télégestion : Oui  Non

Devenir : Conservé, des travaux de création d'un pied-sec et de mise en place d'une protection anti-intrusion sur l'embout de la canalisation de trop-plein/vidange sont en cours (au moment de la visite)

	Nature	DN	Réservoir ou secteur desservi
Conduite de distribution	PVC	65.8/73 mm	2 consommateurs en route + Réservoir de Grange de Vabres

Etat constaté pendant la visite :

Génie civil	X	Bon	Remarques : fermeture par tampon foug
		Fissures	
		Aciers apparents	
Conduites et organes		Bon état	Remarques : absence de crépine sur la conduite de départ (avant travaux)
	X	Dépôt de rouille	
		Fuites	
Abords		Bon état	Remarques : des travaux d'aménagement d'un fossé autour du captage sont en cours
	X	Manque d'entretien	
		Présence de corps étrangers	
Entretien et sécurité	X	Equipement en bon état	Remarques
		Maintenance à prévoir	
		Inexistant	
Protection ressource		Périmètre en bon état	Remarques : la clôture du périmètre de protection n'a pas encore été posée.
	X	Manque d'entretien	
		Inexistant	

Photos :1<sup>er</sup> bassin avec les 3 arrivées2<sup>ème</sup> bassin avec départ et trop-plein

Mesures caractéristiques des débits : de 24 litres/minutes à l'étiage à 56 litres/minutes en période de nappe haute

## FICHE RESSOURCE

Date : 21 06 2011	Heure : 10 h 30	Temps : sec	Nappe : moyenne
-------------------	-----------------	-------------	-----------------

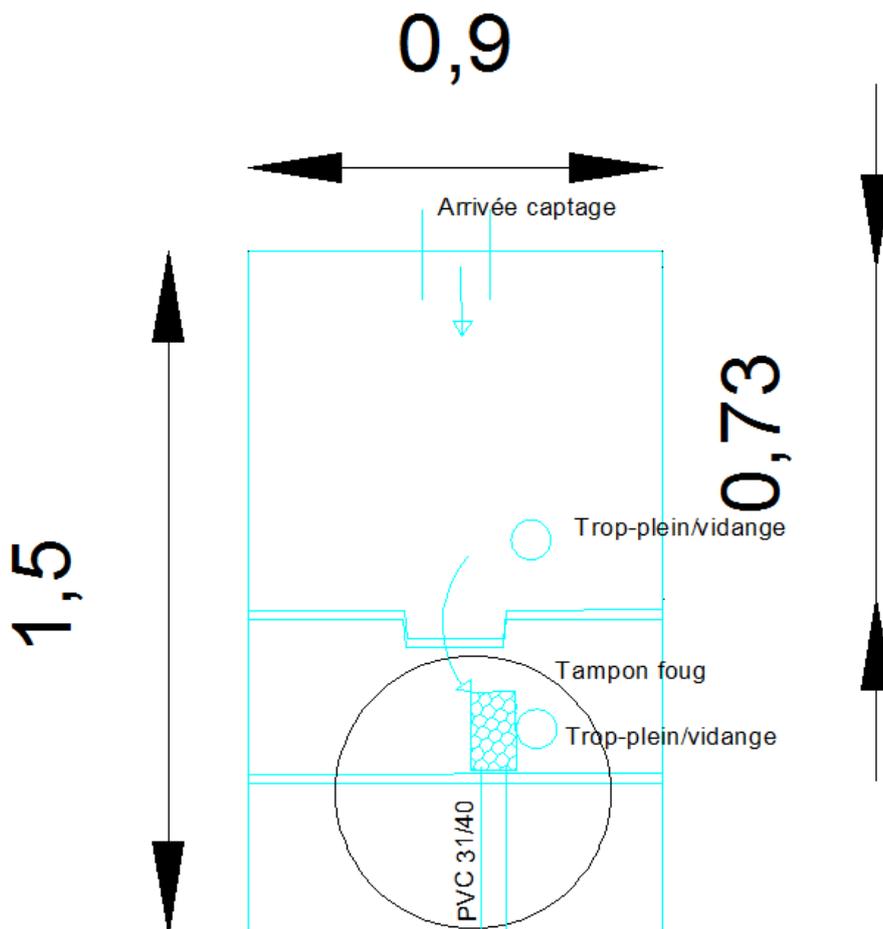
Nom de l'ouvrage : Source de Cognac Haut  
 Situation : Cognac (à environ 80 m en aplomb de la route)  
 Fréquence de visite : au besoin, c'est-à-dire lorsque les analyses sont mauvaises  
 Rapport hydrogéologique Avril 2009  
 DUP de 2010



### Abords de l'ouvrage :

Clôture du périmètre immédiat Oui  Non   
 Propre Oui  Non

### L'ouvrage



Descriptif complémentaire : aucun

Local électrique : aucun

Descriptif du traitement : Décantation dans le premier bassin

Télégestion : Oui  Non

Devenir : Conservé, avec reprise des niveaux des trop-pleins et mise en place d'une protection anti-intrusion sur l'embout de la canalisation de trop-plein/vidange.

	Nature	DN	Réservoir ou secteur desservi
Conduite de distribution	PVC	31/40 mm	Vers chambre de captage de Cognac Bas

Etat constaté pendant la visite :

Génie civil	X	Bon	Remarques : S
		Fissures	
		Aciers apparents	
Conduites et organes	X	Bon état	Remarques :
		Dépôt de rouille	
		Fuites	
Abords	X	Bon état	Remarques :
		Manque d'entretien	
		Présence de corps étrangers	
Entretien et sécurité	X	Equipement en bon état	Remarques
		Maintenance à prévoir	
		Inexistant	
Protection ressource	X	Périmètre en bon état	Remarques : la clôture du périmètre de protection a été posée récemment mais le portail d'entrée ne peut pas se fermer à clé (intervention à prévoir avant réception des travaux)
		Manque d'entretien	
		Inexistant	

Mesures de débits caractéristiques: de 24 litres/minutes à 56 litres/minutes

Photos :



### FICHE RESSOURCE

Date : 21 06 2011	Heure : 14 h	Temps : sec	Nappe : moyenne
-------------------	--------------	-------------	-----------------

Nom de l'ouvrage : Source de Conchier  
Situation : Conchier (Commune St Genest Lachamp)  
Fréquence de visite : au besoin, c'est-à-dire lorsque les analyses sont mauvaises  
Rapport hydrogéologique : non connu  
DUP : non connue

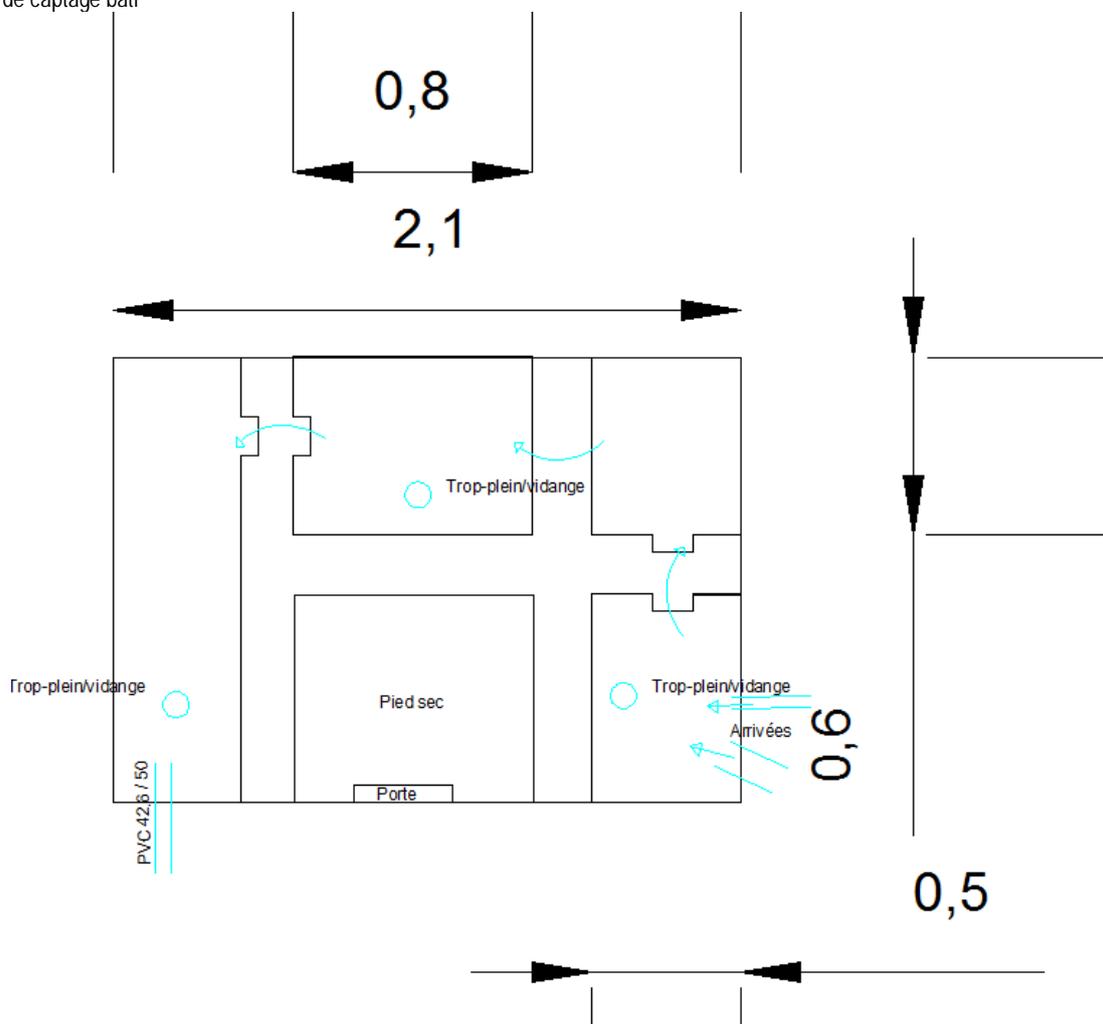


Abords de l'ouvrage :

Clôture du périmètre immédiat    Oui  Non   
 Propre    Oui  Non  car travaux en cours

L'ouvrage

Chambre de captage bâti



Descriptif complémentaire : aucun

Local électrique : aucun

Descriptif du traitement : Décantation dans le premier et le troisième bassin, rétention des flottants dans le second.

Télégestion : Oui  Non

Devenir : Ouvrage récent non réceptionné au moment de la visite. La porte vitrée sera à remplacer car cela provoque le développement des algues dans la chambre de captage.

	Nature	DN	Réservoir ou secteur desservi
Conduite de distribution	PVC	42.6/50 mm	Vers réservoir du Cros de Leyral Haut

Etat constaté pendant la visite :

Génie civil	X	Bon	Remarques : neuf
		Fissures	
		Aciers apparents	
Conduites et organes	X	Bon état	Remarques : prévoir crépine sur le départ
		Dépôt de rouille	
		Fuites	
Abords	X	Bon état	Remarques :
		Manque d'entretien	
		Présence de corps étrangers	
Entretien et sécurité	X	Equipement en bon état	Remarques
		Maintenance à prévoir	
		Inexistant	
Protection ressource		Périmètre en bon état	Remarques : périmètre en cours de réalisation et remplacement de la porte à prévoir. Des surnageants ont été observés dans le second bassin et des algues se développent sur les parois. Il sera nécessaire de nettoyer les bacs.
	X	Manque d'entretien	
		Inexistant	

Photos :



Premier bac



Second bac



Troisième bac



Quatrième bac

Mesures ponctuelles de débits : arrivée 1 = 14 litres/minute et arrivée 2 = 1.8 litres/minute

## FICHE RESSOURCE

Date : 21 06 2011	Heure : 15h30	Temps : sec	Nappe : moyenne
-------------------	---------------	-------------	-----------------

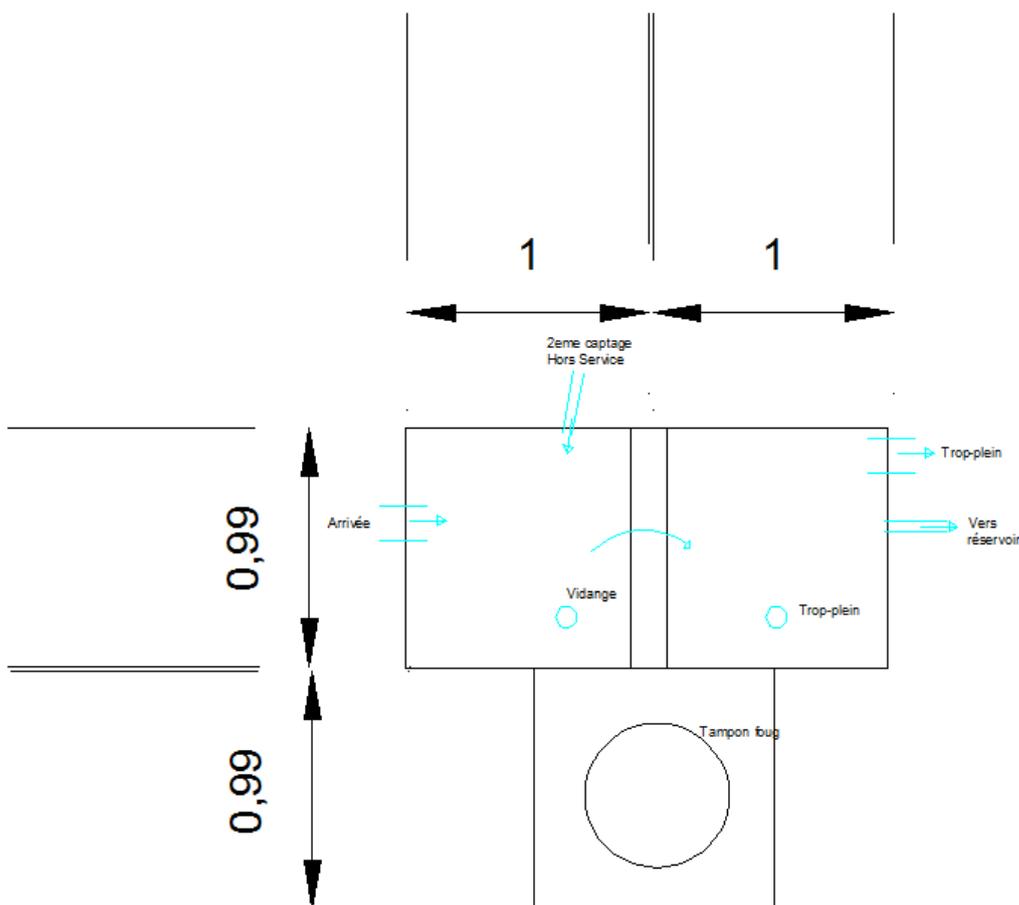
Nom de l'ouvrage : Source de Maisonneuve  
Situation : Quartier les Fonts (au-dessus de la route reliant Vabres au village)  
Fréquence de visite : au besoin, c'est-à-dire lorsque les analyses sont mauvaises  
Rapport hydrogéologique 2001  
DUP de 2005



Abords de l'ouvrage :

Clôture du périmètre immédiat    Oui ■ Non □  
 Propre    Oui ■ Non □

L'ouvrage



Descriptif complémentaire : fermeture par tampon foug

Local électrique : aucun

Descriptif du traitement : Décantation dans les 2 bacs, Absence de désinfection

Télégestion :    Oui □    Non ■

Devenir : Conservé si mise en place d'un système de neutralisation du pH

Etat constaté pendant la visite :

Génie civil		Bon	Remarques :
	X	Fissures	
		Aciers apparents	
Conduites et organes		Bon état	Remarques : les dépôts de rouille sont importants
	X	Dépôt de rouille	
		Fuites	
Abords	X	Bon état	Remarques :
		Manque d'entretien	
		Présence de corps étrangers	
Entretien et sécurité		Equipement en bon état	Remarques : prévoir le nettoyage des bacs
	X	Maintenance à prévoir	
		Inexistant	
Protection ressource	X	Périmètre en bon état	Remarques : le périmètre immédiat est légèrement plus petit que celui prévu par le rapport hydrogéologique (contraintes agricoles)
		Manque d'entretien	
		Inexistant	

Mesure ponctuelle de débits : 65 litres/minute

Photos :





### FICHE RESSOURCE

Date : 21 06 2011	Heure : 14 h 30	Temps : sec	Nappe : moyenne
-------------------	-----------------	-------------	-----------------

Nom de l'ouvrage : Source de Vabres  
Situation : Quartier Vabres  
Fréquence de visite : au besoin, c'est-à-dire lorsque les analyses sont mauvaises  
Rapport hydrogéologique 2001  
DUP non connue

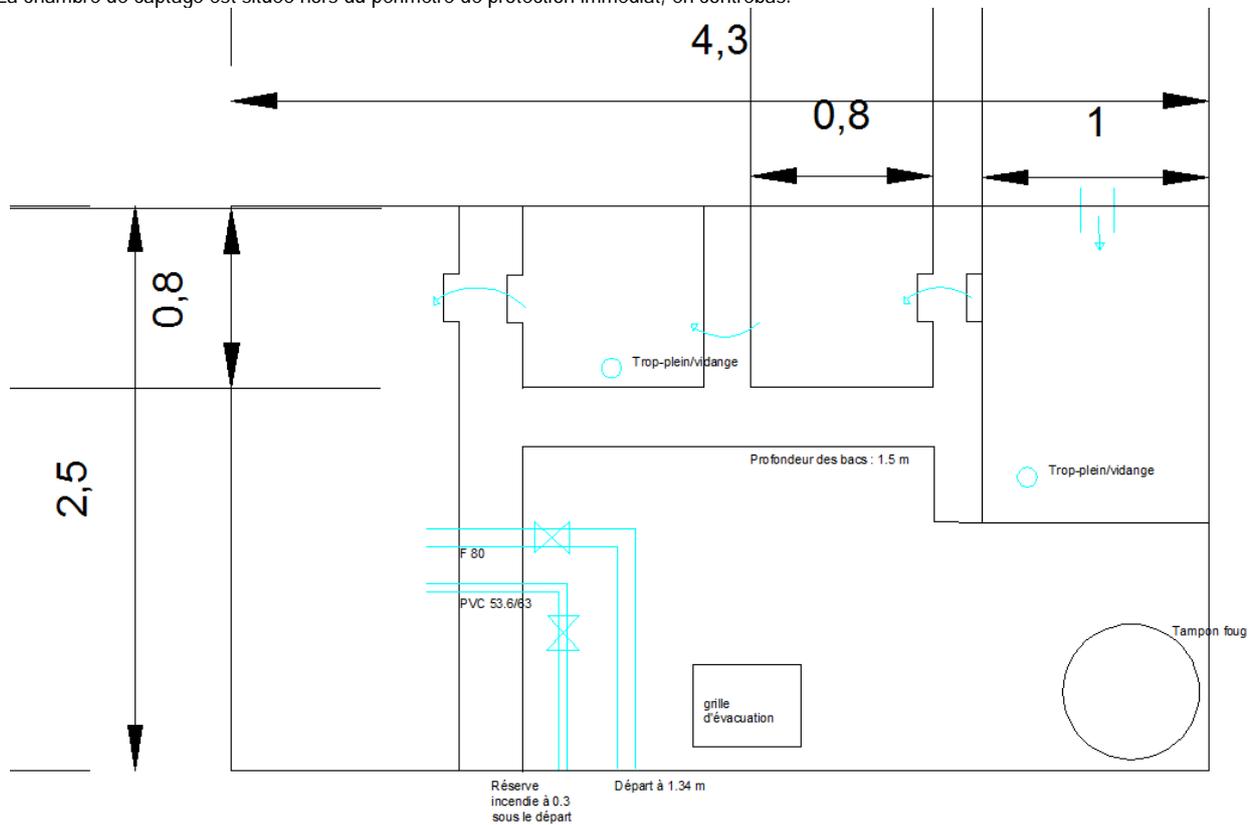


Abords de l'ouvrage :

Clôture du périmètre immédiat    Oui  Non   
 Propre    Oui  Non

L'ouvrage

La chambre de captage est située hors du périmètre de protection immédiat, en contrebas.



Descriptif complémentaire : fermeture par tampon foug

Local électrique : aucun

Descriptif du traitement : Décantation dans le premier, second et troisième bac, rétention des flottants dans le quatrième bac.

Télégestion :    Oui  Non

Devenir : le rapport hydrogéologique prévoyait le déplacement du captage en amont, à l'intérieur du périmètre de protection immédiat existant, mais la chambre de captage a été refaite hors de ce périmètre.

	Nature	DN	Réservoir ou secteur desservi
Conduite de distribution	F	80 mm	Vers abonnés en route au hameau de Vabres et vers la chambre de captage de Maisonneuve

Etat constaté pendant la visite :

Génie civil	X	Bon	Remarques : neuf
		Fissures	
		Aciers apparents	
Conduites et organes		Bon état	Remarques : les dépôts de rouille sont faibles prévoir crépine sur le départ
	X	Dépôt de rouille	
		Fuites	
Abords	X	Bon état	Remarques :
		Manque d'entretien	
		Présence de corps étrangers	
Entretien et sécurité		Equipement en bon état	Remarques : prévoir le nettoyage des bacs
	X	Maintenance à prévoir	
		Inexistant	
Protection ressource		Périmètre en bon état	Remarques : la position de la chambre de captage (hors du périmètre de protection immédiate) n'est pas conforme à ce qui était prévu dans le rapport hydrogéologique.
		Manque d'entretien	
	X	Inexistant	

Mesure ponctuelle de débits : 28 litres/minute

Photos :



